

ainsi que l'abbé Mullier, pourtant appelé dans une autre paroisse et qui obtint l'autorisation de rester.

- Louis Daubresse, officier de santé(9) à Armentières, « *humble par sa position* », dont la clientèle se trouvait surtout dans les communes rurales, privilégia pourtant les malades d'Armentières témoignant d'une activité et d'un dévouement sans bornes ; de plus, ce médecin soignait gratuitement les pauvres ; selon le maire : « [...] *le titre qu'il porte de la faculté est plus modeste (mais), si l'on considère les services rendus au point de vue du courage et du dévouement, je ne crains pas le dire, plus d'un porte sur la poitrine le signe de l'honneur, qui ne l'a pas mérité comme lui* ».

- La sœur Lebbé, supérieure de Saint-Vincent de Paul, chargée de la direction de l'ambulance au point de vue matériel et des visites à domicile ; malade quelques jours, elle reprit ensuite, convalescente, ses activités avec une nouvelle ardeur.

- Le Dr Hadou, qui tomba gravement malade dès le mois d'août.

- La femme Delebecq, née Carpentier, « *épouse d'un ouvrier dont le salaire journalier ne s'élève qu'à la modique somme de 1,75 frs* » ; à partir du mois d'août, elle se chargea de faire prendre les remèdes aux malades malgré les reproches de son mari lui répétant sans cesse que le mal était contagieux.

- (Charles-)Louis Fruchart, tisserand, prodiguait des soins et ensevelissait les morts ; un malheureux ouvrier étant décédé et la fille de ce dernier gravement malade, il la déposa chez lui, dans son lit, en attendant d'autres dispositions ; « *ce fait n'a pas besoin de commentaires, il est d'une sublimité peu commune* ».

- Emélie Cuvelier, femme Mercier ; en dépit de l'opposition de son mari et de ses enfants, elle ne cessa de porter partout des secours désintéressés.

- Les sieurs Louis Butin et Laloy, docteurs en médecine chargés des pauvres, qui ne reculèrent devant aucune fatigue.

- « *Les médecins de Paris* » : « *Les services qu'ils nous ont rendus dans ces fâcheuses circonstances sont de ceux qu'on n'oublie pas* ».

- Le Dr Rembry-Delva, de Menin, qui a soigné de nombreuses personnes à Halluin et visité gratuitement des Armentériens. Les deux internes parisiens lui reprochaient cependant la distribution par un ouvrier d'un médicament à base d'alcool et huile essentielle de menthe qui ne s'appliquait pas à tous les cas pouvant même, selon eux, tuer en période de réaction ; il leur semblait « *inqualifiable de la part d'un médecin de remettre un agent aussi pernicieux entre les mains d'un homme ignorant* ».

- La demoiselle Agnès Joire ainsi que la dame Chantry, la veuve Surmont et la dame Charles, toutes trois journalières, se distinguèrent « *en portant aux malades des soins directs et intelligents; tout en elles a été charité et dévouement exceptionnels* ».

Mais, ajoutait le maire dans son rapport au préfet, « [...] *vous devez comprendre combien il est difficile d'arriver à la découverte entière de tous les mérites, dans un concours où tant de gens se sont vraiment montrés dignes d'éloges* [...] ».

Plus loin, le premier magistrat rappelle encore deux personnes : Adolphine Lefebvre, fille de François, ouvrier, qui succomba après avoir soigné des malades et la veuve Lesage dont le mari était un ancien militaire, « *homme digne et plein de cœur* ».

Enfin, une lettre du 18 février 1850 signale au maire que Louis Isblé a gardé cinq malades parmi lesquels se trouvait une femme en couches qui serait morte sans ses soins ; avec Félicien Delangre,

décédé, dont la veuve toucha 60 francs, ils portèrent gratuitement les morts à l'église « *dans l'unique but de rendre service à son semblable* ».

Annexe

Adrien Grenier, note biographique

Dans leur rapport au préfet, les deux internes parisiens rappelèrent « [...] *la conduite pleine de courage, d'abnégation et d'humanité dont a fait preuve Monsieur Grenier. Le jour à ses affaires, à toutes heures de la nuit, il allait avec nous visiter les cholériques, chercher les médicaments, faisant, en un mot, l'office d'aide dévoué et intelligent. Après la conduite si digne de ce négociant, nous nous croyons autorisés à ajouter à notre rapport la pièce ci-jointe que nous l'avons supplié de nous donner* [...] »

« *Adrien Grenier, fabricant de tissus*

Armentières

Huit pièces de toile (en fait 13438, voir plus bas)

1050 ouvriers 1230.000 francs

M.A. Grenier est un industriel qui a débuté par vivre du travail de ses bras. Ouvrier corroyeur à Lille pendant six ans, il est parvenu bientôt, par son activité et son intelligence, à une haute position industrielle. Il s'occupe aujourd'hui, sur une très grande échelle, à la fabrication des toiles et donne l'existence à plus de mille ouvriers répartis dans les campagnes aux environs d'Armentières, et auxquels le travail n'a pas manqué durant la crise de 1848. Pendant cette dernière année Mr Grenier a livré au commerce 13438 pièces de toiles d'une valeur de 1230.000 francs.

Les tisseurs de Mr Grenier sont très recherchés au point de vue de la qualité et du prix.

Le jury départemental aime à citer dans Mr Grenier un exemple de ce que produit l'activité et l'intelligence d'un ouvrier lorsqu'elles s'appliquent à un but utile à la société, et en même temps, il a voulu signaler tout ce que l'homme laborieux trouve de ressources dans l'industrie qui lui assigne une position d'autant plus méritante qu'il est parti de plus bas ».

(1) Référence : M 305/20.

(2) Au-delà de la rue de la Lys, sur l'autre rive.

(3) Actuellement rue Gustave Duriez

(4) Voir en annexe

(5) Qui restaure, rétablit les forces, stimulant.

(6) En fait, il s'agissait de sociétés de secours mutuels, la loi le Chapelier (1791) interdisant les rassemblements ouvriers et paysans ainsi que le compagnonnage, qui survivra pourtant, au titre de coalitions ; la mutualité, également visée, fut rétablie sous le premier empire. Quant à la loi susdite, on la supprima en deux temps, le 25 mai 1864 (abolition du délit de coalition) et le 21 mars 1884 (légalisation des syndicats).

(7) Sainte-Véronique est maintenant fêtée le 4 février mais les orthodoxes ont conservé le 4 octobre concordant avec la période donnée ci-dessus ; elle était la patronne des marchands de toiles, sans doute choisie comme telle par Adrien Grenier (voir en annexe), inspirateur de cette messe.

(8) Le choléra, la souffrance et la mort (1), La Voix du Nord, éd. Armentières, 18 décembre 1996.

(9) Médecin exerçant sans le grade de docteur ; leur niveau rattrapa ensuite le cursus ordinaire et ce titre fut supprimé par une loi du 30 novembre 1892. ■

N°157

Juillet - Août 2013 ISSN 1953-

6550

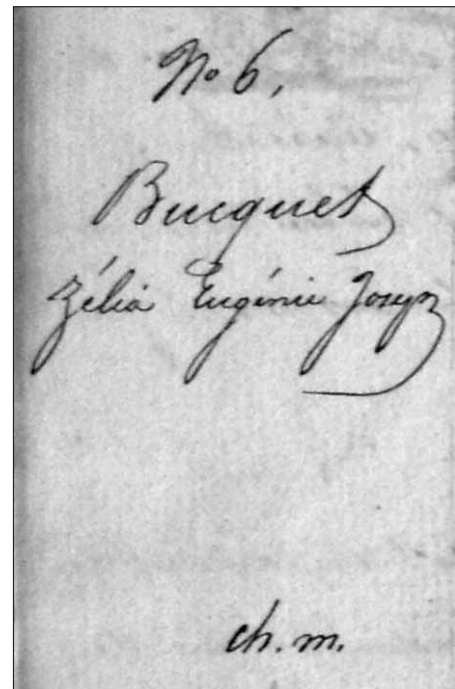
Edito

Mort pour la France

Des touristes allemands ont découvert le 28 mai dernier des ossements près de Verdun à Fleury-devant-Douaumont dans la Meuse. Les fouilles ont permis de découvrir les corps de 26 soldats dont 7 ont pu être identifiés grâce à leur plaque militaire. Parmi eux se trouvait le soldat armentérien Charles-Louis Desplanques, caporal au 360^e régiment d'infanterie.

Né le 8 novembre 1892 à Armentières, Charles-Louis Desplanques est « mort pour la France » le 28 mars 1916 à l'âge de 23 ans durant la bataille de Verdun. La transcription de son acte de décès a été effectuée sur le registre de la commune le 24 juillet 1916. Celui-ci ne nous apporte aucun renseignement sur les circonstances précises de sa mort.

Des recherches sont actuellement en cours afin de reconstituer la généalogie de Charles-Louis Desplanques et, éventuellement, découvrir ses descendants. Car il revient légitimement à sa famille de décider où seront enterrés ses ossements, sur place à l'ossuaire de Fleury-devant-Douaumont ou rapatriés au cimetière d'Armentières.



Extrait du registre des décès de 1849, avec la première mention « ch m » (choléra-morbus) en date du 5 janvier, pour cette seconde épidémie de choléra à Armentières.

ARCHIVES COMMUNALES D'ARMENTIERES

Mairie d'Armentières

Place du Général de Gaulle

Horaires d'ouverture :

du mardi au vendredi de 9h à 12h et l'après-midi sur rendez-vous
le samedi de 9h à 11h30.

Fermeture annuelle : la première semaine de février
Téléphone : 03.61.76.20.97 email : archives@ville-armentieres.fr



➤ **La chronique est maintenant téléchargeable sur le site de la ville d'Armentières : [armentieres.fr](http://www.armentieres.fr)**

RECU AUX ARCHIVES

► Don de Monsieur Jean VANDEWALLE :

▪ Lot de 16 cartes postales représentant la ville d'Armentières au lendemain de la Première Guerre mondiale (inventoriées de 4 Fi 1365 à 1380).

► Don de Monsieur Alain FERNAGUT :

▪ Un recueil : FERNAGUT (Alain), « Articles d'histoire locale » paru dans la Voix du Nord, 2012, 63 p. ■

Nous les remercions.



COMMUNICATION DE M. DE MEULENAERE :

La deuxième épidémie de choléra à Armentières (1849)

.Au cours du XIX^e siècle, notre ville subit à trois reprises les assauts d'une maladie inconnue en Europe occidentale avant 1832 que l'on devait justement appeler « *choléra-morbus* ». Pendant un demi-siècle, les médecins essayèrent contre elle de très nombreuses méthodes et médications sans obtenir de résultats significatifs. A défaut, comme nous le verrons plus bas, une hygiène élémentaire accompagnée de quelques remèdes simples donnait cependant de bons résultats. Dans la série M des Archives départementales du Nord, les dossiers relatifs aux épidémies se composent en général d'une foule de statistiques, peu utiles à notre point de vue ainsi que de courriers banals. Celui concernant Armentières en 1849(1) fait heureusement exception avec plusieurs rapports détaillés mais, avant d'aller plus loin et pour une meilleure compréhension, il nous faut décrire les symptômes de cette terrible attaque.

La maladie

Celle-ci pouvait commencer par des formes atténuées, nommées « *suette* » ou « *cholérine* » ; vomissements, diarrhées et lassitude en étaient les signes. Quant au choléra lui-même, on divisait son évolution en quatre périodes :

- Les prodromes, analogues à la cholérine ;
- L'invasion, appelée algide ou période de concentration ;
- La réaction ;
- La dernière, dite « de terminaison ».

L'algide se caractérisait par un refroidissement de toutes les parties extérieures du corps et surtout les extrémités inférieures, la température pouvant parfois baisser jusqu'à 15 degrés. Suivait une cyanose ou coloration bleue bronze de la peau dans une étendue variable ainsi qu'une cadavérisation rapide de la face : les yeux caves, affaissés sur eux-mêmes étaient entourés d'un cercle cyanique de couleur plus livide que le reste du corps. Une matière pulvérulente grisâtre recouvrait les cils des paupières et l'entrée des narines ; les urines disparaissaient ainsi que le poulx, le tout accompagné de déjections, crampes violentes et vomissements. Le corps devenait froid comme de la glace, ce qui a pu occasionner des inhumations prématurées, la figure décomposée recouverte d'une sueur froide et visqueuse, la voix voilée. Le malade ressentait une soif intense que les médecins déconseillaient d'étancher afin de réduire les éva-

cuations ; toutefois, selon de multiples témoignages, l'ingestion d'eau fraîche en grande quantité amenait souvent la guérison. Suivait dans certains cas la période de réaction ; la peau se réchauffait, le poulx retrouvait sa fréquence et la circulation se ranimait mais la transition n'était pas toujours aussi régulière ; on assistait parfois à des réchauffements incomplets ne se propageant pas jusque dans les extrémités ; la phase de réaction pouvait aussi se terminer par la mort au bout de quelques heures ou persister plus de trois jours, l'issue devenant alors souvent favorable. Après d'abondantes transpirations, diverses éruptions et le retour des urines, le malade entrait en convalescence sans préjuger de multiples complications dues aux réactions insuffisantes, trop lentes ou irrégulières. Dans un cas sur cinquante, le choléra était foudroyant, amenant la mort en quelques heures. Voici donc, à grands traits, comment se présentait le fléau qui terrorisa légitimement nos ancêtres.

Une cause majeure de l'épidémie : l'état sanitaire

Avant septembre, alors que s'annonçait le choléra, on désigna sept commissions de trois membres pour visiter les habitations pauvres de la ville, constater les causes d'insalubrité et les moyens d'y remédier. Toutefois, selon deux internes parisiens dont il sera question plus bas, les petites rues de l'agglomération comprenaient, de distance en distance, « [...] de véritables réceptacles humains appelés forts, au nombre de sept à huit. C'est là que sont entassés pêle-mêle des habitants nombreux à famille pullulante, dans des maisons basses, humides, mal aérées, avec des eaux croupissantes et sur un sol de briques dont les excavations sont nombreuses[...] ». Ces courées avant la lettre étaient de plus situées à proximité de la Lys et sur un terrain plat où les eaux ne s'écoulaient qu'avec peine ou pas du tout. Par ailleurs, les canaux d'Armentières avaient autrefois un cours d'eau permanent qui permettait même la navigation à l'intérieur de la ville ; la rivière des Layes y participait pour beaucoup mais depuis, l'installation du canal d'Aire à la Bassée l'avait coupé de ses sources et elle ne remplissait quasiment plus sa fonction épuratrice. La municipalité avait bien fait curer et approfondir les rives et lits du réseau ; toutefois ce travail dispendieux ne servait à rien ; les eaux chaudes des fabriques stagnaient la plupart du temps sans un volume suffisant pour les emmener vers la Lys. Bien que le maire ait demandé aux autorités la récupération des eaux de dessèchement

des marais de Beuvry ou tout au moins le rétablissement du cours de la rivière des Layes, toutes ses démarches furent vaines.

Progression du choléra

De janvier à juillet, il y eut 46 décès dans la « *population libre* » et 3 à l'asile d'aliénés, sans doute assez espacés pour faire croire à un retrait progressif. Pendant cette période, la maladie n'avait frappé que la basse ville occupant la rive gauche de la Lys(2) mais, au mois d'août, deux personnes habitant rue des Chauffours revinrent de Gand « où le choléra sévissait avec force » ; après une quinzaine de jours en ce lieu, passés à festoyer, elles avaient eu largement le temps d'être contaminées et moururent le lendemain de leur retour. Ensuite, quatre ou cinq cas par jour se déclarèrent dans ladite rue et celle de la Lys sans encore toucher le centre-ville, probablement parce qu'à l'époque bien des gens ne sortaient guère de leur quartier, rivés au métier à tisser ou occupés aux activités quotidiennes.

La fête communale coïncida avec le « *développement furieux* » du mal que certains attribuaient aux excès en tous genres amenés par cette dernière ; en fait, il s'agissait plutôt du rassemblement de personnes déjà atteintes avec d'autres encore indemnes. Ainsi, septembre marqua le pic de l'épidémie ; le 12 du mois en question, près des deux tiers des malades avaient succombé ; le « *Journal de Dunkerque* » du 16 avance le chiffre de 40 décès par jour, un médecin ayant rencontré rue des Agneaux(3) presque un cholérique par maison.

Une première ambulance - nous dirions maintenant centre ou antenne de soins - avait été placée le 11 dans le corps de garde de l'Hôtel de Ville ; trop petit et mal ventilé, ce local ne convenait évidemment plus avec l'extension de l'épidémie. Le 12 septembre, deux « *élèves en médecine* » (internes) habitant Paris, les sieurs Aubril et Pouget, envoyés par le ministère de l'agriculture et du commerce, arrivaient à Armentières. Pour organiser le service, ils firent appel aux médecins de la ville ; deux seulement répondirent, les autres étant sans doute accaparés par leur clientèle. Les internes se présentèrent « *en qualité d'étrangers* » comme disposés à coucher près du lieu des soins sous la direction du plus âgé des praticiens locaux mais ces derniers, probablement intimidés, s'en rapportèrent au savoir de leurs cadets, très étonnés. Ayant pris la tête du service et réduits à leur propre initiative, le maire se trouvant à Dunkerque près de sa famille malade elle-même, les internes installèrent une nouvelle ambulance dans l'ancien collège, plus approprié à leur mission mais « *n'ayant pour ainsi dire que les quatre murs* » selon leur rapport. Ils y placèrent un poêle et une quarantaine de lits achetés, loués ou fournis par le directeur de l'asile.

Par ailleurs, le conseil municipal avait donné plein pouvoir à l'administration pour fournir à domicile les soins nécessaires ; face à l'ampleur de la tâche, la ville s'engagea à payer les médicaments au moyen de deniers municipaux ; viandes et bouillons se préparaient à l'hospice aux frais de la caisse municipale ; ils étaient distribués sur des bons délivrés par les médecins. Les sœurs de Saint-Vincent de Paul étaient chargées de la distribution et on appela quatre sœurs du même ordre afin de les aider. Il y eut aussi des secours exceptionnels en pain, argent et ameublement sur l'avis des médecins et sœurs. Une commission de cinq membres s'assemblait chaque matin à l'Hôtel de Ville pour entendre toutes les observations et répondre aux besoins.

Les soins

Les internes, qui avaient déjà constaté la misère des ouvriers, entraînant « *une foule d'habitudes vicieuses* » et un « *désordre hygiénique* », estimèrent que toute médication devait échouer si on lais-

sait les malades dans leur milieu ; aussi préféraient-ils envoyer ceux-ci à l'ambulance. Selon eux, « [...] pressés par le temps et forcés de détruire à la hâte les préjugés (de ces) malheureux... attachés d'une manière si superstitieuse à leurs moindres habitudes [...] », ils voulaient tout d'abord appliquer certaines règles d'hygiène, ce qui leur valut « [...] quelques observations inopportunes et indirectes [...] », qui cédèrent devant les bons soins. D'ailleurs, des malades, satisfaits d'un régime plus consistant, ne voulaient plus quitter l'ambulance ; par leur opinion favorable, ils arrivaient à convaincre les obstinés. On comprend d'ailleurs cette attitude puisque, toujours selon les internes, beaucoup d'ouvriers, d'une « *économie débilitee* » comme on disait alors, étaient obligés de travailler douze à quatorze heures par jour en vivant seulement de soupe à l'oseille, tartines beurrées, cacao et café de chicorée. Certains, par peur de la maladie, emplaient au-dessus d'eux six ou sept couvertures, un matelas et tout le lin en bottes dont ils disposaient pour faire la toile ; avec un chauffage poussé, toutes portes et fenêtres fermées, il ne fallait pas s'étonner des sueurs excessives du prétendu cholérique ; on ne conseillait alors qu'une ou deux couvertures, un changement de linge et l'aération de la demeure ...

Les médecins firent certains jours près de deux cents visites, ce qui eut été impossible sans le concours d'un négociant de la ville, Adrien Grenier(4), qui prêta un cabriolet conduit par un de ses ouvriers. A toutes heures de la nuit, il allait visiter les cholériques avec les médecins, chercher les médicaments, etc. Quant aux traitements, aucune saignée ou purgation ne fut pratiquée : des vomitifs, des calmants ou des excitants selon le cas, des analeptiques (5), « [...] mais surtout de l'air pur, du linge blanc, des frictions, du bouillon, du vin de Bordeaux, du vin de quinquina, un traitement moral et la surveillance la plus assidue[...] » ; d'ailleurs, des « *sentinelles* » étaient placées près des malades pour vérifier l'observance des prescriptions.

A la fin de l'épidémie, enthousiastes et reconnaissants, les ouvriers vinrent en masse, drapeaux de leurs corporations(6) en tête, pour remercier les médecins et leur offrir une médaille d'argent. Cette manifestation eut lieu à l'issue d'une messe destinée au repos de l'âme des cholériques décédés, remplaçant sous l'impulsion de M. Grenier, celle que l'on avait l'habitude de faire dire chaque année à la Sainte-Véronique(7). Les présidents des corporations et cinq ouvriers particulièrement zélés lors de l'épidémie furent conviés à partager un repas « *calme et digne* » avec les médecins, assorti de quelques discours.

Du 18 au 30 septembre, 917 malades, presque tous des ouvriers, avaient été soignés par les susdits dont 213 cholériques déclarés ; on dénombrait 47 morts et 166 guérisons, les 704 autres personnes se trouvant atteintes de cholérine, forme atténuée du mal comme on l'a vu plus haut. Au total, selon A. Fernagut(8), il y eut 524 décès pour une population de 7959 habitants ; devant le surcroît de travail, les fossoyeurs se mirent en grève et, face à l'urgence de la situation, obtinrent gain de cause, voyant leurs salaires doubler ...

Les multiples dévouements

Le maire, en signalant au préfet l'attitude calme et digne de ses administrés, passé le premier moment de stupeur « à l'aspect du déchaînement incroyable du fléau », rapporte également l'énergie qu'ils déployèrent ensuite et mentionne parmi les nombreuses personnes dévouées :

- Le doyen-curé Cateaux, « *homme énergique et d'une puissance d'organisation remarquable* », qui distribuait de l'argent aux malades et leur administrait lui-même les remèdes qu'on leur prescrivait. Ses deux vicaires, les abbés Caulier et Pionnié, ne furent pas en reste